C/2025/3850

8.7.2025

Avis à l'attention de certaines personnes faisant l'objet des mesures restrictives prévues par la décision 2014/145/PESC du Conseil et le règlement (UE) nº 269/2014 du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

(C/2025/3850)

Les informations ci-après sont portées à l'attention de M. Vadim Viktorovich VASILIEV (nº 1815), M. Nikita Evgenievich STASISHIN (nº 1816), M. Valeriy LEONOV (nº 1817), M. Alexey Sergeyevich GORESLAVSKY (nº 1818) et M. Mark BLATT (nº 1821), personnes figurant à l'annexe de la décision 2014/145/PESC [1] du Conseil et à l'annexe I du règlement (UE) nº 269/2014 du Conseil [2] concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.

Le Conseil envisage de maintenir les mesures restrictives à l'encontre des personnes susmentionnées sur la base de nouveaux motifs d'inscription et/ou de nouvelles informations. Ces personnes sont informées par la présente qu'elles peuvent envoyer une demande au Conseil, **avant le 14 juillet 2025**, afin d'obtenir des informations relatives au maintien des mesures restrictives, à l'adresse suivante:

Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général
RELEX.1 Affaires globales et horizontales
Rue de la Loi 175
1048 Bruxelles
BELGIQUE
Courriel: sanctions@consilium.europa.eu

[1] JO L 78 du 17.3.2014, p. 16.
[2] JO L 78 du 17.3.2014, p. 6.